

Règlement concours HC Sierre

Le concours est organisé par OIKEN SA dans le cadre de l'accueil du HC Sierre dans son espace client de Sierre qui aura lieu le mercredi 13 mai 2026.

Participation

Le concours est ouvert à toute personne physique, sans condition d'âge. Pour la participation des mineurs, la participation au concours doit se faire sous la responsabilité du représentant légal. La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat ou de conclusion de prestations supplémentaires.

Inscription

L'inscription au tirage au sort se fait exclusivement sur le site oiken.ch via le formulaire qui s'affiche en scannant le QR code sur les biscuits. Les inscriptions non conformes au présent règlement ne seront pas prises en compte.

Délai de participation

La participation au concours est ouverte jusqu'au 25 mai à 23h59.

Tirage au sort

Un tirage au sort sera effectué le mercredi 27 mai pour désigner les 3 gagnants qui remporteront un lot. Ceux-ci seront informés individuellement par e-mail.

Echange – remboursement – contre-valeur

Les lots offerts ne sont ni cessibles, ni échangeables, et ne donnent droit à aucun remboursement.

Utilisation des coordonnées des participants

Sur accord de votre part (en validant le case dans notre formulaire) nous pourrions utiliser à des fins de marketing vos données client (nom, adresse e-mail). Chaque e-mail que vous recevez de notre part comporte un lien de désinscription vous permettant de renoncer à recevoir d'autres messages en un seul clic.

Responsabilité

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être retenue en cas de non-acheminement.

Modifications des modalités et acceptation du règlement

La participation au concours requiert l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la participation du participant au concours. L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement, voire de reporter ou d'annuler la tenue du concours si des circonstances le justifient.

Droit applicable et for

Le présent règlement et toute participation au concours sont soumis au droit suisse exclusivement. En cas de litige, le for est à Sion, Suisse.

Fait à Sion, le 13.05.2026